

VOTRE ADMISSION à l'USLD



Pour la partie médicale :

Elle se fait sur rendez-vous auprès du Cadre de Santé du service.

Pour la partie sociale et financière :

Elle se fait sur rendez-vous auprès de l'Assistante Sociale du service.

L'admission d'un résident est subordonnée à l'avis du Médecin du service, du Bureau des Entrées et de la commission d'admission composée du médecin du service, du cadre de santé, de l'assistance sociale et du Directeur adjoint chargé du pôle gériatrie.

FINANCEMENT

Le financement du séjour est soumis à une triple tarification :

- Un tarif soins pris en charge par la Caisse d'Assurance Maladie dont dépend le résident,
- Un tarif hébergement à la charge du résident,
- Un tarif dépendance financé en partie par l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA).



Le couloir de l'Unité d'Hébergement Renforcée

Le prix de journée pour l'hébergement est fixé par le Conseil Général des Hautes Pyrénées, et révisé annuellement.

Des aides à la prise en charge peuvent être accordées, sous certaines conditions, si le montant des ressources est insuffisant.

Pour toute information complémentaire, une Assistante Sociale est à votre disposition.